



Mon patron me veut dispo 24h/24 7/7

Par **Romain R**, le **19/12/2017** à **06:01**

Bonjour,

Je suis chef de secteur pour une grosse société de nettoyage.

Je suis agent de maitrise, au forfait jour, RTT payés, encadré 60 personnes.

Jusqu'a maintenant mes agents travaillaient entre 6h et 20h30, me forçant à être présent très régulièrement sur le terrain dans ces horaires pour contrôler, gérer les problèmes et les travaux spéciaux, être au contact de mes clients.

Ma journée type commence à 5h avec quelques coups de fil. Départ sur terrain entre 6h et 7h, je tourne sur mes chantiers jusqu'a 8h ou 9h. Vers 9h je rentre A mon agence pour m'occuper de la partie administrative de mon travail: réunions, recrutement, suivit qualité, rendez vous clients, fournisseurs...

Petite pause déjeuner à 12h, malgré un site fonctionnant entre 11h et 15h, l'obligeant une présence et une disponibilité ponctuelle. Retour sur le terrain entre 17h et 20h30 en fonction des besoins.

J'ai régulièrement des remises en état chez des clients le samedi.

Cela laisse peu de temps à la vie privée.

Nous avons prit un nouveau marché ou nos équipes travaillent 24h/24h du lundi 6h au dimanche 5h. La gestion de ce site m'a été confié car personne d'autre n'en voulait.

Je dois donc en plus de mon travail actuel aller de nuit sur ce site pour effectuer des contrôles, voir les équipes etc etc, au moins 2 nuit par semaine sans horaires fixes.

Même sans me déplacer, je peux donc être appelé au téléphone 24h sur 24, 7 jour sur 7.

Aucune prime ou heure supp ne m'est payée. Pas même une majoration de nuit quand je me déplace. Mon salaire est identique.

"Ce site est de ma responsabilité, et s'intègre à ma fiche de poste"

Ma femme venant de tomber enceinte je me sens moins prêt à tout les sacrifices pour mon employeur. Je ne suis pas du tout procédurier, mais la c'est trop pour moi...

Mon employeur se cache derrière des phrases du type "A toi de t'organiser pour que ça tourne" "si tu sais t'entourer tu seras tranquille"

Faisant part de mes freins et de mon absence de motivation quand a ce nouveau "challenge" je n'ai récolté que des menaces dissimulées.

Que pensez vous de cette situation? Mon employeur peut il exiger d'un salarié une disponibilité totale? Sans contrepartie?

Merci de vos conseils. J'ai perdu le sommeil depuis un mois à cause de cette situation, ne pouvant pas quitter mon poste comme ça, à la veille d'être papa...

R.

Par **P.M.**, le **19/12/2017** à **08:41**

Bonjour,

Il faudrait savoir si l'employeur vous contraint à un horaire car dans le cadre du forfait en jours, il ne le peut pas puisque vous devez avoir une réelle autonomie dans l'organisation de votre travail...

En tout cas le repos de 11 h entre deux journées de travail doit être respecté ainsi que le repos hebdomadaire minimum de 24 h auquel s'ajoute le repos quotidien de 11 h...

D'autre part, il doit être organisé un entretien annuel portant sur la charge de travail, l'organisation dans l'entreprise, l'articulation entre vie professionnelle et privée et la rémunération qui ne doit pas être manifestement sans rapport avec les sujétions...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...